



Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le 
ID : 001-210101739-20250319-2025_064_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Exploitation et maintenance des bornes IRVE (Installation de Recharge pour Véhicules Electriques) pour la période 2024-2025 / Entreprise SPIE CITYNETWORKS / Attribution (1.1)**
Service : *Pôle opérationnel (SM - CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer une demande de devis pour l'exploitation et la maintenance des bornes IRVE installées sur le territoire communal pour la période 2024-2025,

CONSIDÉRANT qu'un devis a été demandé à la société SPIE CITYNETWORKS ; que l'analyse du devis a été réalisée par les services techniques qui proposent de retenir l'offre de l'entreprise SPIE CITYNETWORKS, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 6 571.40 € HT, soit 7 885.68 € TTC,

DÉCIDE

- ✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise SPIE CITYNETWORKS, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 6 571.40 € HT, soit 7 885.68 € TTC, concernant l'exploitation et la maintenance des bornes IRVE,
- ✚ **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 19 mars 2025.

Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 21 mars 2025 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 21 mars 2025.